

POSSIBILITÉS FORESTIÈRES 2023-2028

Analyse des commentaires reçus suite à la présentation des
résultats préliminaires



Possibilités forestières 2023-2028 - Analyse des commentaires reçus suite à la présentation des résultats préliminaires

Coordination

Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef
Jean Girard, ing.f., M.Sc., Directeur du calcul et des analyses

Rédaction

Habiba Ayadi, ing.f., Ph.D., Analyste
Jean Girard, ing.f., M.Sc., Directeur du calcul et des analyses

Collaboration

David Baril, ing.f., Service du calcul et des analyses de l'Ouest
Philippe Marcotte, ing., M.Sc., Service du calcul et des analyses de l'Est

Révision

Claire Fecteau
Lucie Bertrand, ing.f., Ph.D.

Approbation

Louis, Pelletier, ing.f., Forestier en chef

Référence

Forestier en chef, 2022. Possibilités forestières 2023-2028 - Analyse des commentaires reçus suite à la présentation des résultats préliminaires. Gouvernement du Québec, Roberval, Québec, 13 pages.

Cette publication est disponible à l'adresse suivante : www.forestierenchef.gouv.qc.ca

1^{er} novembre 2021

Mise à jour le 28 juin 2022

Forestier en chef
845, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6
Téléphone : 418 275- 7770
Courriel : bureau@fec.gouv.qc.ca
Internet : www.forestierenchef.gouv.qc.ca

Contexte

Au cours de l'année 2021-2022, le Forestier en chef a présenté aux parties intéressées les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour la période 2023-2028 des 13 régions forestières du Québec (tableau 1). Cette démarche s'inscrit dans le processus de calcul des possibilités forestières 2023-2028 et a pour but de recueillir des informations pouvant alimenter la détermination des possibilités forestières.

Tableau 1. Dates des présentations des résultats préliminaires par région

Régions	Date de la présentation
Capitale-Nationale	13 avril 2021 – 10 h 00 à 11 h 00
Chaudière-Appalaches	15 avril 2021 – 10 h 00 à 11 h 00
Nord-du-Québec	20 avril 2021 – 10 h 00 à 11 h 00
Mauricie	27 avril 2021 – 10 h 00 à 11 h 00
Outaouais	4 mai 2021 – 10 h 00 à 11 h 00
Estrie	11 mai 2021 – 10 h 00 à 11 h 00
Saguenay-Lac-Saint-Jean	13 mai 2021 – 10 h 00 à 11 h 00
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20 mai 2021 – 10 h 00 à 11 h 00
Lanaudière	25 mai 2021 – 10 h 00 à 11 h 00
Bas-Saint-Laurent	27 mai 2021 – 10 h 00 à 11 h 00
Abitibi-Témiscamingue	1 ^{er} juin 2021 – 10 h 00 à 11 h 00
Laurentides	3 juin 2021 – 10 h 00 à 11 h 00
Côte-Nord	22 février 2022 – 10 h 30 à 11 h 30

Pour la période 2023-2028, étant donné le contexte pandémique de la COVID-19 et les mesures sanitaires obligatoires, les présentations régionales des résultats préliminaires se sont déroulées via des rencontres virtuelles sur la plateforme Microsoft Teams.

Dans une perspective d'amélioration continue, le Forestier en chef a sollicité des commentaires en lien avec les analyses présentées. Les éléments d'information reçus sont d'ordre général, régional, par unité d'aménagement ou concernant un territoire particulier. Ils ont été consignés et analysés sous forme d'un tableau synthèse. Celui-ci est publié sur le site Internet du Forestier en chef au www.forestierenchef.gouv.qc.ca.

Dans la suite de ce rapport, les aspects généraux des enjeux dégagés de l'analyse de ces informations sont présentés.

Table des matières

Contexte.....	1
Table des matières	2
Liste des figures.....	5
Liste des tableaux	5
1 Objectif.....	6
2 Principales catégories de commentaires	6
2.1 Projets d'aires protégées.....	6
2.2 Lisières boisées riveraines	7
2.3 Ajustement aux pentes par LiDAR	7
2.4 Gestion des perturbations naturelles : Feux de forêt et tordeuse des bourgeons de l'épinette ...	7
2.5 Enjeu d'essence forestière commerciale spécifique	7
2.6 Certification forestière	8
2.7 Nouvelle approche d'organisation spatiale dans le domaine bioclimatique de la sapinière	8
2.8 Ajustement aux modèles de calcul des possibilités forestières.....	8
2.9 Premières Nations : Harmonisation des usages	8
2.10 Stratégie sylvicole	9
2.11 Stratégie de production de bois.....	9
2.12 Future Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards	9
2.13 Adaptation aux changements climatiques.....	9
2.14 Stockage du carbone des écosystèmes forestiers	9
2.15 Enjeu de la paludification	9
2.16 Inventaire écoforestier du Québec méridional.....	10
2.17 Rapport de calcul et fiches thématiques	10
3 Constats et améliorations	10
4 Niveau de satisfaction des participants.....	11



Liste des figures

Figure 1. Degré d'appréciation du format de la présentation PowerPoint des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières 2023-2028	12
Figure 2. Degré d'appréciation du déroulement de la/des séance(s) de diffusion régionale(s) des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières 2023-2028 via la plateforme Microsoft Teams	12

Liste des tableaux

Tableau 1. Dates des présentations des résultats préliminaires par région	1
Tableau 2. Quantité d'éléments d'information par secteur d'activités et région forestière	6
Tableau 3. Catégories de commentaires	11



1 Objectif

Dans une perspective d'amélioration continue, le Forestier en chef a sollicité des commentaires en lien avec le calcul des possibilités forestières de la période 2023-2028 et les résultats préliminaires. Les informations soumises au Forestier en chef ont pour objectif d'améliorer la qualité du calcul avant la détermination des possibilités forestières de la période 2023-2028 à l'automne 2021 pour 12 régions forestières du Québec et au printemps 2022 pour la Côte-Nord.

2 Principales catégories de commentaires

Le travail de synthèse impliquant une cinquantaine de communications a permis de colliger plus de 500 informations (tableau 2).

Tableau 2. Quantité d'éléments d'information par secteur d'activités et région forestière

Régions	Citoyen	Environnement	Faune	Industrie	Premières Nations	Région	Total
Bas-Saint-Laurent				9		5	14
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	4		67	7		79
Capitale-Nationale	16	42	1	30		6	95
Mauricie			1	53			54
Estrie				13			13
Outaouais				59	3		62
Abitibi-Témiscamingue		1		23	3		27
Côte-Nord	9			61	1	3	74
Nord-du-Québec	16			29		4	49
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			1	13			14
Chaudière-Appalaches		6		13			19
Lanaudière		1		11		5	17
Laurentides				13			13
Total	42	54	3	394	14	23	530

L'analyse de ces informations a permis de dégager plusieurs enjeux soulevés par les participants aux présentations régionales. Les principaux sont présentés ci-dessous.

2.1 Projets d'aires protégées

La considération de propositions d'aires protégées, provenant d'acteurs régionaux, a été à l'origine de nombreuses demandes d'information et commentaires soumis au Forestier en chef.

Pour répondre aux questions, les actions entreprises par le Forestier en chef sont l'envoi de compléments d'information par courriel aux participants concernés, les orienter vers le site Internet du Forestier en chef afin de consulter la note d'information *Protection de territoires* définissant les territoires d'intérêt, ainsi que vers le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques pour consulter le Registre des aires protégées.



2.2 Lisières boisées riveraines

L'exclusion des lisières boisées riveraines du calcul des possibilités forestières 2023-2028 a été à l'origine de nombreux commentaires. Pour amener plus de lumière sur l'approche utilisée en ce qui a trait aux lisières boisées riveraines dans le calcul des possibilités forestières 2023-2028, une fiche thématique est disponible sur le site Internet du Forestier en chef.

2.3 Ajustement aux pentes par LiDAR

L'ajustement aux pentes abruptes de la cartographie LiDAR dans le calcul des possibilités forestières 2023-2028 s'est traduit par des demandes d'informations supplémentaires, soit sur la méthodologie déployée pour ajuster la superficie des pentes abruptes ou sur l'impact de cet ajustement sur les possibilités forestières.

2.4 Gestion des perturbations naturelles : Feux de forêt et tordeuse des bourgeons de l'épinette

Le retrait de la réduction des risques de feux *a priori* du calcul des possibilités forestières 2023-2028 pour la région du Nord-du-Québec s'est traduit par des questionnements sur le fondement de ce retrait et son impact dans le contexte de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec*.

Dans les régions touchées par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, les participants ont demandé des informations sur le type de couverture utilisée pour la mise à jour de l'épidémie, la méthodologie utilisée par le Forestier en chef pour déterminer la mortalité anticipée et le volume de bois à récupérer.

Des fiches thématiques présentant la méthodologie de prise en compte de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans le calcul des possibilités forestières et la réduction pour les feux de forêt dans la région Nord-du-Québec sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

2.5 Enjeu d'essence forestière commerciale spécifique

Plusieurs enjeux liés à des essences commerciales spécifiques ont été signifiés au Forestier en chef.

Des demandes de mettre en place des stratégies de gestion du hêtre ont été adressées au Forestier en chef par des participants dans trois régions forestières : l'Outaouais, l'Estrie et les Laurentides. Cet enjeu est déjà pris en compte dans les stratégies d'aménagement de la région de l'Outaouais et de l'Estrie et des recommandations seront formulées afin de considérer l'enjeu dans la Stratégie d'aménagement régionale des Laurentides.

L'importance de l'érable rouge, comme essence acéricole au même titre que l'érable à sucre pour les producteurs et productrices acéricoles du Québec a soulevé plusieurs questions.

Des questions spécifiques sur l'aménagement du pin blanc et sur celui des peupliers ont aussi été soulevées.



2.6 Certification forestière

Dans les forêts publiques, la responsabilité de la certification forestière est du ressort des entreprises requérantes. Les questions et les demandes adressées par les requérants au Forestier en chef concernent des grands habitats essentiels, des forêts de haute valeur pour la conservation ou d'autres aires de conservation afin de se conformer aux exigences de la norme de certification. Les demandes de validation des requérants ont permis d'effectuer des ajustements dans la modélisation à la suite de l'exclusion des grands habitats essentiels et l'intégration des modalités applicables aux forêts de haute valeur pour la conservation dans certaines unités d'aménagement ainsi que l'analyse de l'effet de la certification sur les possibilités forestières. La fiche thématique *Certification forestière* est disponible sur le site Internet du Forestier en chef.

2.7 Nouvelle approche d'organisation spatiale dans le domaine bioclimatique de la sapinière

Dans la partie du domaine bioclimatique de la sapinière des unités d'aménagement, une nouvelle approche de planification des travaux sylvicoles par compartiment d'organisation spatiale a remplacé l'approche par coupe mosaïque. Les interrogations reçues par le Forestier en chef concernent surtout les effets du changement de mode d'organisation spatiale sur les possibilités forestières et sa traduction dans le calcul des possibilités forestières 2023-2028. La fiche thématique *Organisation spatiale* est disponible sur le site Internet du Forestier en chef.

2.8 Ajustement aux modèles de calcul des possibilités forestières

De nombreuses informations envoyées au Forestier en chef ont servi à apporter des ajustements aux modèles tels que les niveaux de coupes progressives irrégulières à régénération lente de certaines unités d'aménagement, les cibles de plantation pour le maintien des forêts d'épinettes et pour l'ensemble de la stratégie sylvicole en lien avec la dimension des bois.

Des demandes pour obtenir les modèles de calcul des possibilités forestières ont été aussi soumises au Forestier en chef par les professionnels forestiers de l'industrie. Ils estiment que l'accès à l'ensemble des données disponibles concernant le territoire forestier, dont les modèles de calcul des possibilités forestières, est primordial afin de pouvoir répondre à plusieurs questions concernant l'aménagement du territoire, notamment dans le cadre des tables des parties intéressées et de la certification forestière. Les modèles finaux seront disponibles avec entente d'utilisation après la détermination des possibilités forestières 2023-2028.

2.9 Premières Nations : Harmonisation des usages

Les demandes transmises par des communautés autochtones au Forestier en chef visent à intégrer les mesures d'harmonisation des usages autochtones au calcul des possibilités forestières 2023-2028 ainsi que de préciser l'approche utilisée pour déterminer les impacts associés à des considérations autochtones sur les possibilités forestières. Les demandes qui n'ont pas encore été concrétisées par des traités et qui avaient une assise reconnue ont été traitées par une subdivision territoriale des possibilités forestières. La fiche thématique *Subdivision territoriale des possibilités forestières* est disponible sur le site Internet du Forestier en chef.



2.10 Stratégie sylvicole

Les demandes signifiées au Forestier en chef ayant pour objectif d'améliorer la stratégie sylvicole intégrée au calcul des possibilités forestières ont principalement visé une augmentation ou la réévaluation de certains travaux sylvicoles surtout dans les régions où le budget régional n'est pas entièrement utilisé ou pour pallier des problèmes liés à la tordeuse des bourgeons de l'épinette ou aux feux de forêt. Par exemple, dans la région de la Côte-Nord, un groupe de travail constitué de professionnels du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et de ceux de l'industrie forestière s'est formé pour la mise en place d'un plan de restauration de la forêt suite à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

2.11 Stratégie de production de bois

Plusieurs commentaires visant à augmenter la production de bois ont été soumis au Forestier en chef en vue d'être intégrés dans le calcul des possibilités forestières 2023-2028.

Afin d'atteindre les cibles de la Stratégie régionale de production de bois, les travaux sylvicoles à réaliser en vue d'améliorer le rendement forestier et la productivité du territoire destiné à l'aménagement forestier seront analysés en arrimage avec les Directions de la gestion des forêts.

2.12 Future Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards

Des demandes d'analyses de sensibilité visant à mesurer les effets potentiels de la future Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards ont été adressées au Forestier en chef.

Le Forestier en chef ne participe pas au processus d'élaboration de ladite Stratégie. Le Forestier en chef intégrera la nouvelle Stratégie dans la détermination des possibilités forestières lorsqu'elle sera officialisée et que les décisions lui seront signifiées. La fiche thématique *Caribous forestiers et montagnards* est disponible sur le site Internet du Forestier en chef.

2.13 Adaptation aux changements climatiques

Des suggestions de réviser certains objectifs et critères considérés au calcul des possibilités forestières dans un contexte de changements climatiques ont été proposées au Forestier en chef. Parmi ces critères à considérer, ceux associés à la structure d'âge et aux vieilles forêts et qui permettraient de mieux refléter les raccourcissements potentiels des cycles de perturbations naturelles anticipés. La préoccupation de l'effet des changements climatiques a été évoquée à plusieurs reprises dans les commentaires.

2.14 Stockage du carbone des écosystèmes forestiers

La considération de l'aspect du carbone forestier dans les choix d'aménagement a été soulevée à quelques reprises.

Les stocks et les flux de carbone de l'écosystème forestier sont présentés dans les rapports de calcul des unités d'aménagement qui ont bénéficié d'un nouveau calcul. La fiche thématique *Comptabilisation et suivi du carbone forestier* est disponible sur le site Internet du Forestier en chef.

2.15 Enjeu de la paludification

La paludification a été identifiée comme sujet d'intérêt et de préoccupation. Une fiche d'information est disponible sur le site Internet du Forestier en chef.



2.16 Inventaire écoforestier du Québec méridional

La synchronisation du calcul des possibilités forestières avec la disponibilité des résultats du 5^e inventaire écoforestier du Québec méridional a permis à 29 unités d'aménagement de bénéficier d'un nouveau calcul. L'importante révision de la méthode de production des données du nouvel inventaire a soulevé de nombreuses questions concernant les niveaux de précision des données brutes de volume, par essence ou groupe d'essences, la variation en volume (par essence) entre le 4^e et le 5^e inventaire, etc. Pour répondre à certaines interrogations, des explications concernant les intrants du calcul des possibilités forestières 2023-2028 sont détaillées dans le rapport de calcul ainsi que par le biais de fiches thématiques.

2.17 Rapport de calcul et fiches thématiques

Des éléments d'information soulevés à la suite de la diffusion des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières 2023-2028 ont permis d'améliorer la présentation du rapport de calcul et de produire des fiches thématiques afin de faciliter la compréhension de nombreux concepts déployés dans la méthodologie du calcul des possibilités forestières. Les fiches thématiques sont diffusées sur le site Internet du Forestier en chef depuis l'automne 2021.

3 Constats et améliorations

Plus de 70 % des éléments d'information reçus proviennent des industries forestière et acéricole qui sont classées ensemble dans les utilisateurs industriels.

Ces demandes d'informations supplémentaires représentent 15,3 % des commentaires. Du total, 13 % sont des questions, des demandes ou des recommandations qui touchent les possibilités forestières, leurs intrants et/ou la méthodologie du calcul, 13,6 % la stratégie sylvicole et 8,3 % des éléments reçus concernant la Stratégie de production de bois (tableau 3).

Certains de ces commentaires ont été jugés non pertinents dans le cadre du processus de détermination des possibilités forestières 2023-2028, car ils s'adressaient à d'autres entités du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs tels que la Direction de la gestion des forêts, le Secteur des opérations régionales et la Direction des inventaires forestiers.

Tout au long du processus de calcul des possibilités forestières 2023-2028, certaines modifications ont été apportées et des nouvelles mises à jour ont été intégrées suite à une réflexion de l'équipe du calcul ou à la disponibilité de nouvelles informations et sans qu'elles soient en lien avec les éléments d'information soumis au Forestier en chef.





Tableau 3. Catégories de commentaires

Catégories de commentaire	Nombre d'information	%
Rapport de calcul	81	15,3
Stratégie d'aménagement	72	13,6
Possibilités forestières	69	13,0
Quantification des impacts	61	11,5
Stratégie de production de bois	44	8,3
Enjeux régionaux ou/et locaux	30	5,7
Modélisation	28	5,3
Autres	21	4,0
Premières Nations	18	3,4
Certification	14	2,6
Aires protégées	14	2,6
Caribou forestier	11	2,1
Perturbations naturelles	11	2,1
Organisation spatiale	11	2,1
Optimisation	8	1,5
Facteurs économiques	6	1,1
Données d'inventaire	6	1,1
Changements climatiques	4	0,8
Carbone de l'écosystème forestier	3	0,6
Spatialisation	3	0,6
Mise en œuvre des résultats	3	0,6
Intensification de l'aménagement forestier	3	0,6
Dimension des bois	3	0,6
Contraintes opérationnelles	3	0,6
Paludification ou/et Éricacées	1	0,2
Enjeux de vieilles forêts	1	0,2
Total	529	100

4 Niveau de satisfaction des participants

La réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des participants fait partie du processus d'amélioration continue de la diffusion des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières. Les résultats présentés sous forme de moyennes pondérées montrent :

- Une satisfaction à l'égard du format de la présentation régionale des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières 2023-2028 (de manière générale, nombre de pages, qualité des images, qualité des figures et des tableaux, niveau de vulgarisation) (figure 1).



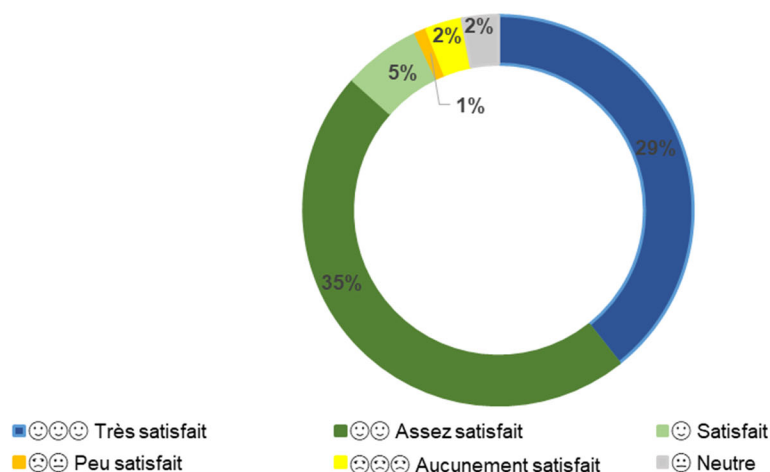


Figure 1. Degré d'appréciation du format de la présentation PowerPoint des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières 2023-2028

- Une satisfaction à l'égard du déroulement des séances régionales de diffusion des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières 2023-2028 via la plateforme Microsoft Teams (figure 2), approche utilisée pour s'adapter aux conditions sanitaires obligatoires liées à la pandémie de la COVID-19.

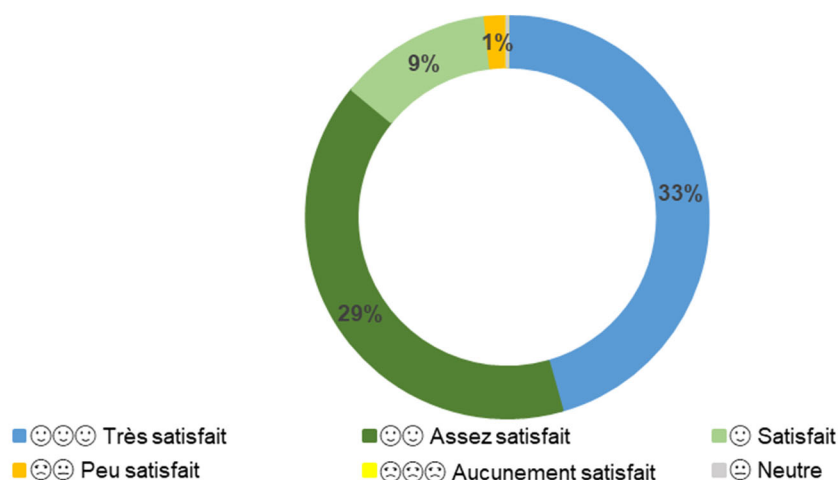


Figure 2. Degré d'appréciation du déroulement de la/des séance(s) de diffusion régionale(s) des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières 2023-2028 via la plateforme Microsoft Teams

- 51 % des participants recommandent une approche de présentation mixte (en présentiel et en virtuel) pour la prochaine diffusion des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières. En effet, ce type d'approche permettrait d'atteindre le maximum de participants alors qu'environ 40 % d'entre eux préfèrent que le Forestier en chef et son équipe fassent les présentations en présentiel dans la région forestière concernée. De plus, 15 % des participants aimeraient que des présentations à des groupes spécifiques aient lieu.

